



**Conseil économique
et social**

PROVISOIRE

E/1996/SR.25

31 juillet 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 25e SÉANCE

tenue au Siège, à New York,
le lundi 8 juillet 1996, à 15 heures

Président : M. MOUBARAK (Liban)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

- a) SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (suite)

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence de M. Gervais (Côte d'Ivoire), Président, M. Moubarak (Liban), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite) (A/51/124-E/1996/44; E/1996/43, E/1996/64 et Add.2)

a) SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (suite)

M. DISEKO (Afrique du Sud) dit que sa délégation s'associe sans réserve à la déclaration faite par le Groupe des 77 et la Chine.

Le système des Nations Unies est devenu actif en Afrique du Sud où le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dispose de ressources de base de 15 millions de dollars pour ses activités au cours de l'exercice financier actuel. À la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Président Mandela a promis une contribution de 875 000 rand au PNUD et de 100 000 rand au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'Afrique du Sud a fourni des locaux communs aux organismes du système des Nations Unies et assume les frais de location.

Le Gouvernement sud-africain va bientôt mettre au point une note de stratégie de pays et la coopération avec le système des coordonnateurs résidents sera mise en oeuvre par, entre autres, des rapports mensuels soumis par le coordonnateur résident au Gouvernement. Il ne fait pas de doute que la simplification et l'harmonisation des règles et procédures des organismes au niveau local faciliteront la coopération, y compris avec les organisations non gouvernementales. Les avantages, particulièrement pour ce qui est des activités opérationnelles dans les communautés rurales éloignées et en grande partie analphabètes, ne sauraient être trop soulignés. Le Gouvernement sud-africain se félicite des consultations constantes entre le système des Nations Unies et les gouvernements nationaux et appuie nombre des recommandations du Secrétaire général.

Le Gouvernement sud-africain a décidé d'intégrer toute l'assistance officielle au développement qu'il reçoit dans son budget général, renforçant ainsi sa capacité d'approuver, de contrôler et d'évaluer les projets pertinents.

La délégation sud-africaine est fermement convaincue que les résolutions 50/120 et 50/227 de l'Assemblée générale constituent la base de nouvelles améliorations des activités opérationnelles du système des Nations Unies, activités qui doivent être menées dans l'intérêt des pays en développement à leur demande et financées sur une base prévisible, continue et assurée. L'insuffisance persistante des ressources, particulièrement si l'on considère les besoins toujours croissants des bénéficiaires, est un sujet de graves préoccupations. Les pays africains et les pays les moins développés ont besoin de financement et doivent bénéficier d'une priorité dans les modalités de financement, quelles qu'elles soient. La délégation sud-africaine demande le renforcement des capacités d'absorption de ces pays, faute de quoi les ressources risquent d'être détournées vers des pays bénéficiaires dont la capacité d'absorption est plus grande.

Le Gouvernement sud-africain considère le financement des activités opérationnelles comme l'un des éléments essentiels qui permettent de porter remède aux inégalités héritées de l'apartheid dans son pays et de l'intégrer dans une ère de progrès et de développement économiques durables et équilibrés.

Mme REBONG (Philippines) considère qu'il est d'une importance cruciale de bénéficier d'une action en retour de l'application tant des autorités des pays de programme que des bureaux locaux du système des Nations Unies, de telle sorte que le travail ne tombe pas dans un vide au niveau du siège. S'agissant de la déclaration du Comité administratif de coordination (CAC) et du schéma directeur en vue de l'application de la résolution 50/120 (E/1996/64, annexes I et II) de l'Assemblée générale, la délégation philippine souligne l'importance d'une étroite consultation avec les autorités nationales et les représentants locaux, notamment ceux des institutions spécialisées, ainsi que la nécessité de donner accès aux délégations, au niveau du siège, au schéma directeur. Il y a lieu de veiller à ce que le processus de révision des directives du CAC n'entraîne pas des retards dans la programmation et l'affectation des ressources, ce qui nuirait aux plans et programmes des pays en développement. La délégation philippine s'inquiète de la lenteur des progrès réalisés dans la simplification et l'harmonisation des règles et procédures complexes qui ont posé des problèmes aux pays en développement, particulièrement à ceux qui disposent d'une capacité et d'une expertise limitées; une attention doit être apportée dans l'immédiat à cette question. Il serait utile, à cet égard, d'examiner la recommandation visant une plus large utilisation des systèmes budgétaires et financiers nationaux en la matière.

Pour ce qui est de l'évaluation de l'impact, la délégation philippine souligne l'importance du paragraphe 5 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne l'annexe II, section E, du rapport du Secrétaire général (E/1996/64), elle demande des précisions sur le sens de la phrase suivante : "Il importe de traiter des questions de ressources et de financement à l'échelon gouvernemental". Son gouvernement a toujours examiné les questions de ressources et de financement à l'échelon national. Elle se demande également quel est le sens de la dernière ligne de cette section : "liens avec les réformes de l'administration publique".

M. GERUS (Bélarus) estime que le processus de réforme du Conseil doit être fondé non seulement sur la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, mais aussi sur la résolution 50/227. Il est particulièrement important de souligner le rôle du Conseil en tant que mécanisme central pour la coordination des activités du système des Nations Unies et des institutions spécialisées et le contrôle des activités des organismes auxiliaires dans les domaines économique et social.

Un financement stable et suffisant est une condition essentielle du succès des activités opérationnelles, non seulement pour améliorer leur efficacité comme le préconise le paragraphe 5 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, mais aussi pour élargir le nombre de pays bénéficiaires. Les besoins croissants des pays en développement et les besoins particuliers des États à économie en transition doivent être pris en compte. Le Conseil doit donc engager un dialogue permanent avec toute la communauté des donateurs. En même temps, des mécanismes nouveaux permettant d'améliorer l'utilisation des ressources existantes doivent être mis au point, en particulier en concentrant les efforts de tous les organismes de développement du système des Nations Unies au niveau local sur la base de priorités déterminées par les pays bénéficiaires. Il est également important d'améliorer la coordination aux niveaux régional et sous-régional, de mettre en place des mécanismes pour promouvoir l'exécution nationale de programmes régionaux et appliquer le paragraphe 21 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale.

M. Gerus attache de l'importance à l'application intégrale du paragraphe 30 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale. Comme l'expérience du PNUD l'a montré, les projets d'assistance technique fournissent une occasion de former des experts nationaux et du personnel de gestion selon les normes internationales et, à cet égard, sa délégation espère que seront bientôt mises au point des directives communes au niveau local pour le recrutement, la

formation et la rémunération du personnel de projet national visé au paragraphe 26 de la résolution 50/120. L'approche générale consistant à confier aux gouvernements nationaux la responsabilité fondamentale pour la coordination des stratégies nationales de développement avec les programmes d'assistance technique internationale est bien conçue pourvu que le système de coordonnateurs résidents facilite et soutienne ces activités.

L'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale se révélera impossible sans le renforcement du système de responsabilité en établissant plus clairement la responsabilité pour l'application des programmes, celle des directeurs de programme pour la mise en valeur des ressources humaines et financières et en donnant une solide formation au personnel de gestion des finances.

M. LAUZON [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] rappelle que le PNUD attache la plus haute importance à l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale et, en sa qualité de Président du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) pour 1996-1997, voudrait assurer que tous les sous-groupes du GCMP continuent d'oeuvrer à l'application de la résolution dans leurs domaines respectifs de compétence.

En ce qui concerne la coordination, le Conseil d'administration du PNUD a affecté 1,7 % des ressources de base au soutien du système des Nations Unies et à la coordination de l'aide. Le PNUD s'est attaché à soutenir l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale au niveau des pays, principalement par le système des coordonnateurs résidents. En tant que Coordonnateur spécial pour le développement économique et social, l'Administrateur du PNUD a aidé le Secrétaire général à assurer le suivi au niveau interorganisations des conférences internationales dans le contexte du CAC.

En ce qui concerne les questions de programmation, le PNUD, avec ses partenaires du GCMP, a formulé des déclarations de politique commune et a rédigé des directives, un programme de formation et une vidéo de formation. Il contribue à l'élaboration de directives du système commun en ce qui concerne le contrôle et l'évaluation en utilisant l'approche-programme.

Dans le domaine de la gestion, du personnel et de l'administration, le GCMP vise à atteindre un objectif de 68 locaux communs à la fin de 1997. Le PNUD compte que le modèle des services communs créés en Afrique du Sud servira pour la création d'établissements communs dans d'autres pays.

Les décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD au cours des dernières années ont beaucoup contribué à faciliter l'application de la

résolution 50/120 de l'Assemblée générale. Les efforts faits dans le cadre du GCMP, du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et du CAC ainsi qu'au niveau local pour promouvoir des services communs et une programmation commune aideront à atteindre les objectifs de la résolution. Une contribution importante est faite par les Gouvernements des pays de programme pour le renforcement de la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies.

Le PNUD, avec ses partenaires de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organismes et fonds, est déterminé à appliquer la résolution 50/120 de l'Assemblée générale aussi rapidement que possible. Le Conseil pourrait utilement donner des indications précises sur les progrès escomptés dans le contexte des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. En particulier, une orientation serait la bienvenue en ce qui concerne : l'approche-programme; le renforcement des capacités nationales; l'harmonisation et la simplification des politiques et procédures; les services communs; les locaux communs; et la coopération entre les différents partenaires dans le suivi et l'évaluation.

Mme BERGERON (Canada) constate qu'il existe encore des difficultés dans la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale. Peu de progrès ont été accomplis au cours de l'année passée en ce qui concerne la simplification et l'harmonisation des règles et procédures, et des compromis doivent être obtenus auprès des fonds et programmes, des Gouvernements nationaux aussi bien que des donateurs bilatéraux. Les progrès dans l'harmonisation des cycles de programmation sont plus encourageants, cependant, si l'on considère que plus de 90 % des pays ont harmonisé leur programmation pour le prochain cycle. L'harmonisation budgétaire entreprise par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été particulièrement satisfaisante et a abouti à une approche commune qui permettra une plus grande transparence de la présentation du budget.

S'agissant de l'évaluation, les plans proposés doivent être appliqués et rigoureusement contrôlés. L'approche esquissée pour l'évaluation de l'impact des activités opérationnelles du système des Nations Unies au service du développement présente un intérêt particulier, car une telle évaluation suppose des bases de données au stade de la planification, des indicateurs de programme, des intervalles suffisants entre l'achèvement et l'évaluation et des liens avec

les plans stratégiques des institutions et des gouvernements. En outre, la portée et le niveau de l'évaluation doivent être clairement définis. Le plus grand soin doit aussi être apporté pour assurer l'objectivité des examens à moyen terme et des rapports annuels.

Les résultats dans le domaine des services et des locaux communs ont été plutôt maigres, les organismes des Nations Unies étant installés sous le même toit dans seulement 14 % des pays. À cet égard, les propositions du Corps commun d'inspection contenues dans le document A/49/629 doivent retenir toute l'attention.

Bien que beaucoup ait été fait en ce qui concerne les notes de stratégie de pays (NSP) au cours des trois dernières années, relativement peu de résultats concrets ont été obtenus. La délégation canadienne demande aux coordonnateurs résidents de continuer à favoriser les NSP comme instrument d'amélioration de la planification, de l'intégration et de la coordination des activités sur le terrain.

L'exemple concluant fourni par le programme entrepris par le Comité des organisations coparrainantes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNAIDS) devrait conduire à d'autres initiatives pour renforcer la coordination sur le terrain, bien que le rôle des coordonnateurs résidents demande à être examiné plus à fond et précisé.

M. ALOM (Bangladesh) trouve encourageant que la base établie pour l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale semble plus solide que ce n'était le cas pour la précédente résolution, mais il estime que des données statistiques complètes sur les activités opérationnelles montrent une augmentation marginale décevante des ressources disponibles pour le développement.

Pour une bonne exécution nationale, les capacités nationales doivent être augmentées. Le système de responsabilité devrait être élargi, simplifié et harmonisé avec le système national. Les projets devraient faire le meilleur usage des institutions, des services et de l'expertise locaux, et des pouvoirs devraient être délégués au niveau local, dans la mesure du possible. Les Gouvernements devraient pouvoir participer à l'orientation des programmes et des fonds et donner des indications, si nécessaire. L'approche-programme devrait être exécutée avec une flexibilité qui corresponde à la diversité des besoins en développement des divers pays.

Le cas échéant, les notes de stratégie de pays (NSP) devraient être établies par les pays respectifs avec la pleine participation et sous la

direction de leur gouvernement, le bureau du coordonnateur résident devant seulement faciliter la tâche sans imposer des conditions pour la mise en place d'un cadre de coopération. Les NSP devraient être un outil complémentaire pour la programmation générale et l'exécution des activités de développement entreprises par les Gouvernements, avec ou sans l'assistance de partenaires au développement.

Étant donné les priorités propres à chaque pays dans l'administration et l'exécution des programmes et les différents mandats des programmes des Nations Unies, des tentatives d'harmonisation seraient peu indiquées en l'absence d'un cadre de coopération intégrée pour le système entier des Nations Unies. L'harmonisation de cycles de programmation à l'initiative des autorités nationales semble être un objectif plus réaliste. Le système des Nations Unies devrait limiter ses efforts d'harmonisation à des domaines d'intérêt commun et étendus. En outre, un esprit commun de partage d'intérêts entre les organisations du système des Nations Unies aboutirait à une meilleure coordination et exécution des programmes que ne le feraient des services et des locaux communs par eux-mêmes.

Enfin, M. Alom souligne l'importance d'une participation complète des autorités nationales au contrôle et à l'évaluation des programmes et la nécessité d'un cadre formel pour faciliter les consultations entre États Membres et organisations du système des Nations Unies.

M. SOEPRAPTO (Indonésie) estime que la simplification et l'harmonisation des règles et procédures continuent à souffrir du grand nombre de fonds et programmes impliqués; la différence des conditions et des stades de développement des pays bénéficiaires complique le problème. En établissant des directives d'harmonisation générale pour résoudre ces difficultés, le système des Nations Unies devrait prendre pleinement en compte les priorités indiquées dans les notes de stratégie des pays. Les conditions générales d'administration devraient être simplifiées de manière à ne pas détourner l'objectif des institutions nationales de questions plus importantes.

La délégation indonésienne note avec satisfaction les progrès déjà accomplis dans la voie d'une présence mieux coordonnée dans les pays, notamment en ce qui concerne les locaux communs, et approuve les efforts faits pour définir des directives sur le fonctionnement de services communs. Elle demande également le renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer le contrôle et l'évaluation des programmes au niveau local et la prise en compte de l'expérience sur le terrain dans le plan stratégique au niveau du Siège.

Mme KRISHNA (Inde) souligne la nécessité de préserver la spécificité de chacun des fonds et programmes et des organismes qui les soutiennent. Une meilleure coordination entre les différentes parties du système des Nations Unies ne devrait pas se faire au préjudice de la neutralité de l'assistance des Nations Unies au développement, pas plus qu'elle ne devrait imposer des conditions.

Elle souligne la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour assurer un financement suffisant des activités opérationnelles et donner aux pays diverses options en ce qui concerne les ressources. La coordination générale de l'aide devrait être entreprise par les Gouvernements seuls, tandis que l'évaluation de l'impact des programmes devrait se faire dans le contexte général des objectifs d'élimination à long terme de la pauvreté. La note de stratégie de pays devrait être un instrument optionnel et non une condition pour la formulation de directives de politique générale.

M. PRENDERGAST (Jamaïque) considère que le système des coordonnateurs résidents est un élément essentiel du changement du schéma directeur, la collaboration avec les Gouvernements reste un élément indispensable pour en assurer le succès. Des mécanismes de contrôle et de rétroaction ainsi que des directives opérationnelles devraient être mis au point dans un effort de collaboration.

Sa délégation voudrait en savoir davantage sur les difficultés auxquelles s'est heurté jusqu'à présent le processus de simplification et d'harmonisation. Le partage de locaux devrait être poursuivi, sauf dans les cas spécifiques où ces locaux ne permettraient pas de faire face à toutes les activités opérationnelles. L'efficacité à long terme des programmes dépend d'un financement prévisible, continu et assuré. Des idées novatrices pour l'obtention de fonds devraient être examinées pour compléter et non pour remplacer les mécanismes actuels de financement et d'affectation des ressources.

M. BETI (Observateur pour la Suisse) dit que l'harmonisation des cycles de programmation a été réalisée dans de nombreux pays. Une méthodologie commune pour l'évaluation, la description des projets et l'établissement des rapports ainsi que les systèmes analogues de contrôle et d'évaluation s'est révélée plus difficile à mettre au point. Sa délégation propose que le Conseil demande que les fonds et programmes des Nations Unies intensifient leurs efforts d'harmonisation et fassent rapport au Conseil en 1997 sur les progrès réalisés. Elle espère que l'application à l'échelle du système de l'approche-programme

aboutira à une augmentation du nombre des opérations financées en commun et à de meilleurs résultats.

S'il est vrai que le Secrétariat aura besoin de ressources supplémentaires pour mener à bien la tâche définie dans la résolution 50/120, la Suisse suggère que le Secrétariat organise une réunion informelle pour discuter en détail des priorités, du contenu et du calendrier des différents examens ainsi que des besoins réels en financement. Elle espère qu'une partie des ressources pourrait être mobilisée à l'intérieur du système des Nations Unies comme dans le passé.

M. ACUÑA (Costa Rica), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, pense que les activités opérationnelles du système des Nations Unies au service du développement ne devraient pas être utilisées pour usurper les fonctions de contrôle et de coordination de l'aide revenant aux Gouvernements. Bien que le Groupe des 77 et la Chine soient favorables au partage des locaux et des services, ils soulignent à nouveau la nécessité de maintenir la spécificité de chacun des fonds et programmes et de ses organismes de soutien. En outre, le système des Nations Unies devrait préserver sa neutralité et ne pas imposer de conditions.

Les Gouvernements qui n'établissent pas de notes de stratégie de pays devraient être autorisés à utiliser leurs propres programmes et plans comme cadres de développement, et l'exécution d'un projet ne devrait pas être ignorée en faveur de l'approche-programme. En outre, il est important de ne pas perdre de vue ce que permet l'environnement international, en particulier en ce qui concerne le problème des ressources et des transferts de technologie.

M. KYUN (Observateur pour la République de Corée) appuie la déclaration faite par l'orateur précédent et estime que la question fondamentale est de savoir si la résolution 50/120 peut être intégralement mise en oeuvre. À son avis, l'exécution nationale serait encore facilitée par la simplification des règles et procédures applicables à l'administration des programmes et aux conditions d'établissement des rapports qui, si elles sont trop différentes, constituent un sérieux obstacle à une collaboration et à une évaluation efficaces. Des Gouvernements dépensent de vains efforts à démêler un écheveau de conditions et de procédures inextricables, ce qui constitue un fardeau supplémentaire, en particulier pour les pays engagés dans une tâche de reconstruction et de réhabilitation. À cet égard, il invite le Comité consultatif des programmes et des questions opérationnelles (CCPQO) et le Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) à mener à bien la tâche de collecte et

d'évaluation des informations et les essais sur le terrain avant la fin de l'année en cours.

Les organismes des Nations Unies au niveau des pays devraient assurer que les examens et les évaluations périodiques des programmes sont menés en temps voulu et de manière coordonnée. La République de Corée est par conséquent favorable à des évaluations faites en commun par les différentes organisations sur des thèmes spécifiques. Le système des Nations Unies doit promouvoir le développement de capacités nationales d'évaluation. Des directives communes pour le contrôle et l'évaluation des programmes et des mécanismes de collecte des données de base et de données d'exécution sont également indispensables.

Une coopération plus étroite au siège est essentielle pour établir un nouvel esprit de partenariat à l'intérieur du système des Nations Unies. La République de Corée approuve la décision récente prise par le Secrétaire général, désignant l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement comme Coordonnateur spécial pour le développement économique et social. Au niveau local, une approche plus intégrée dans le cadre des politiques nationales devrait être mise au point sous la direction du coordonnateur résident. Elle se félicite également de l'augmentation du nombre des locaux communs au système des Nations Unies, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et la coordination.

L'objectif ultime de toutes les améliorations apportées aux activités opérationnelles est d'encourager la création de capacités nationales. En tant que progrès mineur mais non négligeable dans cette voie, la République de Corée propose que le nombre d'experts nationaux et la proportion de technologie autochtone utilisée dans les activités opérationnelles soient accrus.

M. HAEMMERLI [Division de la coordination des politiques et du développement durable (DCPDD)], répondant à une question posée par la représentante de l'Irlande au nom de l'Union européenne, observe que les demandes visant à traduire la législation en directives opérationnelles doivent prendre en compte la nécessité de la flexibilité au niveau local. Lorsqu'on examine le problème des règles et procédures, il ne faut pas négliger les coûts incombant aux pays bénéficiaires. Dans le passé, on a fortement insisté sur la nécessité de directives opérationnelles détaillées, souvent élaborées au siège sans consulter suffisamment le personnel national et le personnel sur le terrain. La nouvelle approche est de considérer d'abord les mesures qui ont donné des résultats positifs et, ensuite, d'offrir un vaste choix de solutions, dont les mieux appropriées pourrait être choisies par le personnel sur le

terrain. On espère, en fonction des ressources, que les fonctionnaires nationaux, le personnel du système des Nations Unies et les membres des missions diplomatiques seront consultés en vue d'éviter certaines erreurs du passé.

L'approche-programme est simplement un instrument destiné à faciliter la gestion des ressources extérieures par les autorités nationales d'une manière qui corresponde étroitement aux directives, en vue d'assurer que les besoins particuliers du pays sont satisfaisants. Les programmes et ateliers de formation offerts aux fonctionnaires nationaux devraient être améliorés pour permettre une plus grande compréhension mutuelle. Certaines organisations ont une longue expérience de l'approche-programme, tandis que d'autres ont récemment commencé à utiliser cette méthode. Au niveau du système des Nations Unies, la DCPDD a indiqué au Conseil économique et social, en 1993 et en 1994, les initiatives prises par le Comité consultatif des programmes et des questions opérationnelles (CCPQO) et certains principes communs relatifs à l'approche-programme. Conformément à la résolution 50/120, la DCPDD examinera les définitions de l'approche-programme propres au système commun et la manière de les traduire au niveau des pays. Enfin, en ce qui concerne le Corps commun d'inspection (CCI), ses rapports ont été examinés soigneusement par chaque organisation, le CAC et le CCPQO. Les rapports et observations concernant les mesures prises ont été également soumis à l'Assemblée générale et examinés par la Cinquième Commission. Le Corps commun d'inspection a consacré une bonne part de son temps aux activités opérationnelles et a donné de nombreuses recommandations aux diverses organisations.

En réponse à la représentante des Philippines, il indique qu'il eut été préférable, à la section E de l'annexe II du document E/1996/64, d'ajouter les mots "et à l'échelon intergouvernemental". À la dernière ligne de la même section, mention devrait être faite de trois domaines interconnectés de l'administration publique, c'est-à-dire la négociation sur les ressources, l'accroissement de l'efficacité et du résultat de toutes les activités opérationnelles, au lieu de faire état simplement des réformes de l'administration publique.

La séance est levée à 17 h 5.